



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 97032

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la section STL BGB (sciences et technologies de laboratoire, option biochimie génie biologique). Alors que la France s'est engagée sur la voie de la construction de la société de la connaissance et que les biotechnologies constituent une des technologies clé dans le monde actuel, la volonté gouvernementale va étrangement dans le sens de la réduction de l'offre de l'enseignement, notamment dans le secondaire. Le bac STL BGB, qui a pourtant fait ses preuves et dont notre pays a un réel besoin, s'est vu remis en question par une future réforme. Il s'étonne avec beaucoup de professionnels de la filière de l'inconscience d'une telle décision pour l'avenir du pays qui est en train de perdre en capacité d'expertise et en compétitivité économique dans le domaine des biotechnologies. Il lui demande dès lors de préciser sa position sur la place de la biochimie dans l'architecture de l'enseignement secondaire dans le cadre de l'éventuelle réforme du système baccalauréat.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97032

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6101

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593